

AERO MODELES CLUB DU LIBOURNAIS



Association déclarée Loi 1901 – Affiliée FFAM n° : 0773 – Agrée J & S n° : 33 S 93030 - CRAM : 3002

**Siège Social : 3259 route de Lyon
33570 LES ARTIGUES DE LUSSAC**

Adresse postale : Hervé DUBOS

1, allée des frênes 33500 LIBOURNE

Contact : dubos.herve422@gmail.com 06 85.42.69.29

<https://www.aeromodelesclublibournais.com/>



PRATIQUE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ SUR LE TERRAIN DE L'ACL

Chers adhérents,

Un incident récent vient nous rappeler que notre discipline peut être dangereuse si toutes les mesures de sécurité ne sont pas respectées. A cet effet, un rappel des conditions dans lesquelles un accident pourra être évité et surtout si une prise en charge par la FFAM est nécessaire.

La responsabilité de chacun est engagée dès qu'il pénètre sur le terrain d'évolution du club ACL. Tout modéliste doit avoir à l'esprit que cette activité présente des dangers si l'on ne respecte pas les règles de sécurité mises en place. L'aéromodéliste doit s'assurer qu'il ne met pas en danger l'intégrité physique ou la vie d'autrui. Il doit avoir une action préventive de sécurité particulièrement auprès des personnes étrangères au club, qui viennent le visiter.

En premier rappel, il est fortement déconseillé de voler seul, en cas de blessures graves, il se pourrait que vous ne soyez pas en capacité d'avertir les secours, état de choc, graves coupures perte importante de sang, perte de connaissance. Ceci n'est pas pour vous faire peur, des cas concrets se sont passés sur d'autres terrains. De plus, le club déclinera toute responsabilité si cette mesure n'est pas respectée.

Le club met à disposition des modélistes des tables de mécanisation, première rangée en entrant sur le terrain et deux tables de démarrage équipées de butoirs pour caler les ailes en toute sécurité, deuxième rangée. Ces tables devront obligatoirement être utilisées pour le démarrage de petits modèles thermiques et également pour la préparation d'un avion électrique. **Plus de démarrage quel qu'il soit sur les tables de mécanisation.**

Les avions thermiques essence devront obligatoirement être attachés à l'aide d'une sangle fixée solidement au sol ou à un point dur fixe. En l'absence de l'un ou l'autre de ces dispositifs, l'avion sera maintenu par un assistant lors du démarrage.

Il faudra impérativement éviter d'avoir des avions sur deux lignes de démarrage, notamment des avions dans le dos des pilotes se tenant sur les deux tables équipées des fourches de retenue.

Pour ce qui est des moto-planeurs, la même rigueur sera adoptée à la différence que dépourvus de train d'atterrissage, ils devront être posés au sol et non plus sur les tables de mécanisation lors de leur démarrage. Ensuite le pilote pourra se faire aider d'un assistant pour lancer son appareil.

Lors de la préparation de n'importe quel appareil, avions, moto-planeurs, les hélices devront toujours être dirigées dans une direction non dangereuse.

Après avoir démarré son appareil, chaque pilote portera son avion en bord de piste, (ligne blanche) afin de regagner la piste, il annoncera « **décollage** ». De même au retour de son vol, le pilote devra couper son moteur avant d'entrer sur le taxiway. Il aura au préalable annoncé aux autres pilotes en vol son intention de se poser, « **atterrissage** ». Toujours s'assurer que la piste est dégagée.

Aucune circulation d'avion, moteurs en marche sur le taxiway, électriques ou thermiques.

Concernant les appareils à voilures tournantes, (hélicoptères), les conditions d'utilisation et de mise en service sont similaires à l'exception du lieu de démarrage qui lui se fera sur la plate-forme en béton. La table la plus à gauche en entrant sur le terrain sera réservée aux pilotes d'hélicoptères. Il va de soi qu'en l'absence de voilure tournante elle pourra être utilisée par un pilote d'avion.

Toujours par souci de sécurité, lorsqu'un hélicoptère évoluera, les pilotes d'avion ou de moto-planeurs devront rester au sol. Le peu de vol de ces machines, n'encombrera pas l'espace très longtemps. Le pilote d'hélicoptère annoncera impérativement son décollage et s'assurera que l'espace aérien est libre.

Ces rappels ont vocation à nous protéger de tout accident pouvant arriver à chacun d'entre nous. La routine ne peut avoir sa place dans notre discipline, il en va de la sécurité de tous. Nous vous souhaitons de très bons vols .

Le Comité Directeur